

L'ESSENTIEL CONTRAT DE CAPITALISATION VERSION ABSOLUE CAPI 2

Version Absolue Capi 2, le contrat de capitalisation de référence intégrant tout le savoir-faire de Spirica : multi modes de gestion, multi classes d'actifs, ultra modulable Version Absolue Capi 2 est un contrat de capitalisation individuel accessible aux personnes morales éligbiles à l'impôt sur les sociétés qui permet de répondre tout au long de la vie à des besoins variés, essentiels et évolutifs, en fonction de vos objectifs et de votre situation : se sécuriser face aux risques de la vie, financer ses projets ou encore constituer puis transmettre son patrimoine.

ACCÈS À UNE OFFRE FINANCIÈRE RICHE, INNOVANTE ET ÉVOLUTIVE



- La Gestion Pilotée : 8 profils disponibles et cumulables entre eux :
- Un robot allocataire : Active Asset Allocation
 - Des Assest «Signature» : TAILOR AM et Amplegest
 - Une offre 100% ISR: DNCA Finance

· La Gestion Libre :

- le Fonds Euro Nouvelle Génération,
- le Support Croissance Allocation Long Terme,
- plus de 1 000 supports représentatifs de l'ensemble des classes d'actifs (immobilier, Private Equity, ETF, titres vifs, EMTN...), l'accès à une gamme de plus de 45 supports Développement Durable.

L'univers d'investissement de Version Absolue Capi 2 contient des supports labéllisés ISR, Finansol et Greenfin et est donc conforme à la Loi PACTE.

Pour la part des garanties exprimées en unités de compte, les montants investis ne sont pas garantis mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

Année Performances du support Fonds Euro Nouvelle Génération 2023 2,83 %* 2022 2,00 %* 2021 1,35 %*

Les performances affichées sont exprimées nettes de frais de gestion et avant prélèvements sociaux et fiscaux. Les performances passées ne préjugent pas des performances

*Le Fonds Euro Nouvelle Génération possède une garantie en capital de 97,70%, déduction faite des frais de gestion de 2,30% maximum.

ZOOM SUR LES OPTIONS



Zoom sur les options de gestion financière (en gestion libre)

- Option Rééquilibrage Automatique,
- Option Investissement Progressif (également disponible en gestion pilotée),
- Option Sécurisation des plus-values,
- Option Limitation des moins-values relatives,
- Option Horizon 6.

DES SEUILS DE VERSEMENTS	*
ACCESSIBLES	

futures.



	Type d'opérations	Montant minimum d'investissement
En gestion libre	Versement initial	1 000 € (150 € /support)
	Versement libre complémentaire	750 € (150 € / support)
	Versements libres programmés	150 € mensuel ou trimestriel (50 € /support)
	Arbitrage ponctuel	150 € (50 € /support)
En gestion pilotée	Versement initial	1 000 € / profil
	Versement libre complémentaire	750 € / profil
	Versements libres programmés	150 € / profil / mois ou trimestre
	Arbitrage ponctuel	750 € / profil

*Chaque versement doit respecter la grille en vigueur.



DU CONTRAT DE CAPITALISATION

Le contrat de capitalisation : un outil performant permettant d'optimiser la trésorerie des sociétés

- Une alternative intéressante comparée aux rendements court terme qui sont au plus bas.
- Une enveloppe fiscale attractive.
- Un instrument de garantie, nantissement pour un prêt bancaire.
- Un large choix d'unités de compte : plus de 900 UC dont des EMTN, des SCPI, OPCI et FCPR permettant de doper la performance de la trésorerie.

LES FRAIS DU CONTRAT



Frais sur versements	Gestion Libre et Gestion Pilotée	3,50 %
Frais de gestion annuels maximum	Unités de compte	1,00 %
	Fonds Euro Nouvelle Génération	2,30 %
	Croissance Allocation Long Terme	1,00 % et 10 % de performance si celle-ci est positive
	Gestion Pilotée	0,50 %
Frais d'arbitrage maximum par opération	Gestion Libre et Gestion Pilotée	0,80 % avec un minimum de 50 €

<u>BON À SAVOIR</u>: L'accès aux Espaces Libertés vous permet de définir une tarification sur-mesure du contrat de votre client.

ZOOM SUR LA DISPONIBILITÉ



RACHAT PARTIEL PONCTUEL:

Possible à tout moment, dès la fin de la période de renonciation

Montant minimum par rachat	1000€
Solde minimum du contrat après rachat	1000€
Solde minimum sur un support après rachat	150 €

RACHATS PARTIELS PROGRAMMÉS:

Possibles à tout moment, uniquement en gestion libre, dès la fin de la période de renonciation, à condition de ne pas avoir opté pour les versements libres programmés, et de ne pas avoir d'avance en cours.

Montant minimum sur le contrat pour mise en place	15 000 €
Montant minimum par rachat	150 €
Périodicité	min 150 € / mois min 450 € / trimestre min 900 € / semestre min 1 800 € / an

RACHAT TOTAL: possible à tout moment.

AVANCES : possibles dès que le contrat a 6 mois, pour un montant minimum de 2 000 €. Se reporter au règlement général des avances en vigueur.

ZOOM SUR LES ARBITRAGES



- Possibles à tout moment après la fin du délai de renonciation,
- Enregistrés le jour de leur réception, date de valeur J+1,

Montant minimum des sommes transférées	150 € minimum ou la totalité du support arbitré
Solde par support après arbitrage	50 € minimum

 Réalisables par vos soins ou par le client (option à votre demande).



LES + DES SERVICES EN LIGNE POUR VOTRE CLIENT

- Pour réaliser des arbitrages 24h/24 7j/7 (cette option nécessite la signature de l'avenant transaction, uniquement pour les personnes physiques),
- Pour consulter l'épargne disponible 24h/24 7j/7,
- Pour effectuer des rachats partiels ponctuels, programmés ou **instantanés**,
- Pour consulter tous les documents de gestion du contrat.

Ces services sont mis à disposition gratuitement.



LES + DES SERVICES EN LIGNE A VOTRE DISPOSITION SUR VOTRE EXTRANET

Plusieurs parcours en ligne avec signature électronique :

- Souscription en ligne
- Versements en ligne
- Arbitrages en ligne
- Rachats en ligne.

Document achevé de rédiger en mars 2024. A l'usage exclusif du courtier et/ou CGPI auquel il a été remis.

Documentation non contractuelle. Ce document a été réalisé dans un but d'information uniquement et ne constitue pas une offre ou une sollicitation en vue de la souscription à ce produit ; l'investisseur étant seul juge de l'opportunité des opérations qu'il pourra être amené à conclure.
Version Absolue CAP1 2 est un contrat de capitalisation souscrit auprès de Spirica.

UAF LIFE Patrimoine, SA au capital de 1 301 200 €- 433 912 516 RCS LYON - 27 rue Maurice Flandin - BP 3063 - 69395 LYON Cedex 03 - www.uaflife-patrimoine.fr Enregistrée à l'ORIAS (www.orias.fr) sous le n° 07 003 268 en qualité de Courtier d'assurance - fliale de Spirica - et de Conseiller en Investissements Financiers membre de la CNCIF, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers. Société sous le contrôle de l'Autorité des Marchés Financiers - T5, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 09, et de l'Autorité des Marchés Financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 09.